**Communiqué de presse**

**Pour diffusion immédiate**

**L’ADMINISTRATION LABEAUME IMPUISSANTE DEVANT LES PROMOTEURS**

**Québec, le 18 juillet 2014** – Bien que la Ville de Québec ait dernièrement émis le règlement R.V.Q. 2220 qui visait à réduire les excès, dans les faits rien n’a changé. Le saccage du tissu urbain de plusieurs quartiers se poursuit. La Ville de Québec a en effet accordé, le 7 juillet, un permis de démolition pour le 1235, des Grands Pins, situé à côté d’une maison répertoriée dans [l’Inventaire du patrimoine bâti des quartiers de Sainte-Foy, Silley et Saint-Sacrement de la Ville de Québec](https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/vie_democratique/participation_citoyenne/conseils_quartier/saintsacrement/docs/inventaire_patrimoine_bati.pdf) (2012, p.122-123). Cette dernière datant de 1921 ainsi que la section de la rue où elle se trouve située entre Sheppard et boul. Laurier seront irrémédiablement modifiées par l’ajout prévu de deux maisons cubiques rehaussées par des garages doubles en façade.

Le Comité de citoyens pour une densification respectueuse déplore l’échelle, les proportions et l’implantation de ces nouvelles constructions qui ne respectent pas le bâti du quartier. Il désapprouve l’étroitesse des marges latérales de deux mètres et d’un demi-mètre à la hauteur des garages qui rendent improbable le sauvetage des arbres matures. Lors de l’excavation près de 50% de leur système racinaire sera en effet détruit.

Le Comité dénonce également que la Ville tolère que les constructeurs reproduisent des habitations identiques les unes des autres dans des quartiers jusqu’alors composés d’un bâti en harmonie, faisant perdre ainsi le charme et le caractère original des lieux.

L’administration Labeaume s’était pourtant engagée à atteindre les objectifs du Plan métropolitain d’aménagement et de développement du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec notamment quant à la préservation des milieux de vie recherchés par la population. La Ville de Québec gagnerait à s'inspirer de la [Charte de la construction durable de la Ville de Bordeaux](http://www.bordeaux.fr/p53753/charte-de-la-construction-durable) afin de s’assurer que les projets immobiliers s’intègrent à leur contexte urbain. Pour le moment, l’administration Labeaume reste inactive et impuissante à freiner les promoteurs immobiliers.

Pièce jointe : Dossier des photos se rapportant au 1235, av. des Grands Pins.

-30-

Source :

Comité de citoyens pour une densification respectueuse

Hélène Jobidon : Cell : 418-473-7084

Site Internet : <http://densificationrespectueuse.weebly.com/>

Twitter : DensRespect

Facebook : Densification Respectueuse

Courriel : densificationrespectueuse@gmail.com